

N° DECLARATION D'EXISTENCE 84691977369

## **PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B :** **CONDUITE ACCOMPAGNEE ET SUPERVISEE**

### **OBJECTIFS**

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

### **PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS**

- Avoir 17ans pour le permis B formation et la conduite supervisée
- Avoir 15 ans pour la formation conduite accompagnée

### **QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Enseignants titulaires du Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.).

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie B adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

### **EFFECTIFS**

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 20 personnes  
Leçon pratique individuelle

### **PROGRAMME**

Compétence 1 :

Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2: Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Compétences 3: Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4: Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

N° DECLARATION D'EXISTENCE 84691977369

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS**

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Épreuve Théorique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B (15 ans pour les AAC, 17.5 ans pour les autres filières)
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B : à partir de 18 ans pour la CS et filière traditionnelle et à partir de 17.5 ans pour la conduite accompagnée

### **SANCTION VISÉE**

- Permis de conduire de la catégorie B

### **DURÉE DE LA FORMATION**

- Un minimum de 20h de formation théorique et 22 h de formation pratique (dont 2 h de rdv préalable avec les accompagnateurs pour le permis B formation conduite accompagnée)
- Après une phase de conduite accompagnée d'un minimum d'un an et de 3000 km et après avoir fait les 2 rdv pédagogiques pour la conduite accompagnée (pas de minimum de durée ou de km pour la CS)
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne